

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juin 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASES 16** Locaux 44 rue du Château Landon (10e) – Convention de transfert de gestion domaniale avec le Département de Paris.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.3411-1 et suivants,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2122.1 et suivants ;

Vu le Conseil d'arrondissement du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 30 mai ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, propose la signature de la convention de transfert de gestion domaniale des locaux situés 44 rue du Château Landon à Paris (10<sup>e</sup>), de la Ville de Paris au Département de Paris (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, est autorisée à signer la convention de transfert de gestion domaniale avec le Département de Paris pour les locaux situés 44 rue du Château Landon à Paris (10<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**